

Les présentes fiches directrices font partie du dossier directeur du plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Montagny. Elles font partie du plan directeur communal (PDCCom) et précisent les principes de protection et de mise en valeur des paysages recensés.

1. **L'Arbogne**
2. **Les Gours – La Chanéa**
3. **La Praz – Les Pelons**
4. **En Bruyère – En Berley**
5. **Creux de la Chetta**
6. **Les Granges**
7. **Montagny-les-Monts (Vallon de l'Arbogne)**
8. **Les Cerisiers – Champs Courbes**
9. **Les Rochettes – La Branleire**

1. L'Arbogne

Description

Paysage de petit cours d'eau avec passé industriel, l'Arbogne constitue une zone alluviale d'importance nationale dans sa partie amont située en forêt et encaissée. Dans la partie aval on y retrouve plusieurs hameaux à l'histoire industrielle avec la présence de moulins et de scieries. Le paysage présente ainsi une mixité entre secteurs naturels et secteurs corrigés. On retrouve la présence le long du cours d'eau de nombreux vestiges de l'industrie d'autrefois mais également de secteurs sauvages et intégrés dans des secteurs boisés.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

Entretien, conservation

- Préservation de la qualité architecturale et du caractère des zones bâties et maintien libre des espaces aquatiques non bâtis
- Préservation et entretien des zones alluviales, tronçons naturels, zones humides et marais
- Préservation des contrastes entre tronçons de cours d'eau utilisés et non utilisés
- Conservation et favorisation des éléments naturels typiques (p. ex. saules têtards)
- Pratiquer une sylviculture proche de la nature et améliorer la biodiversité

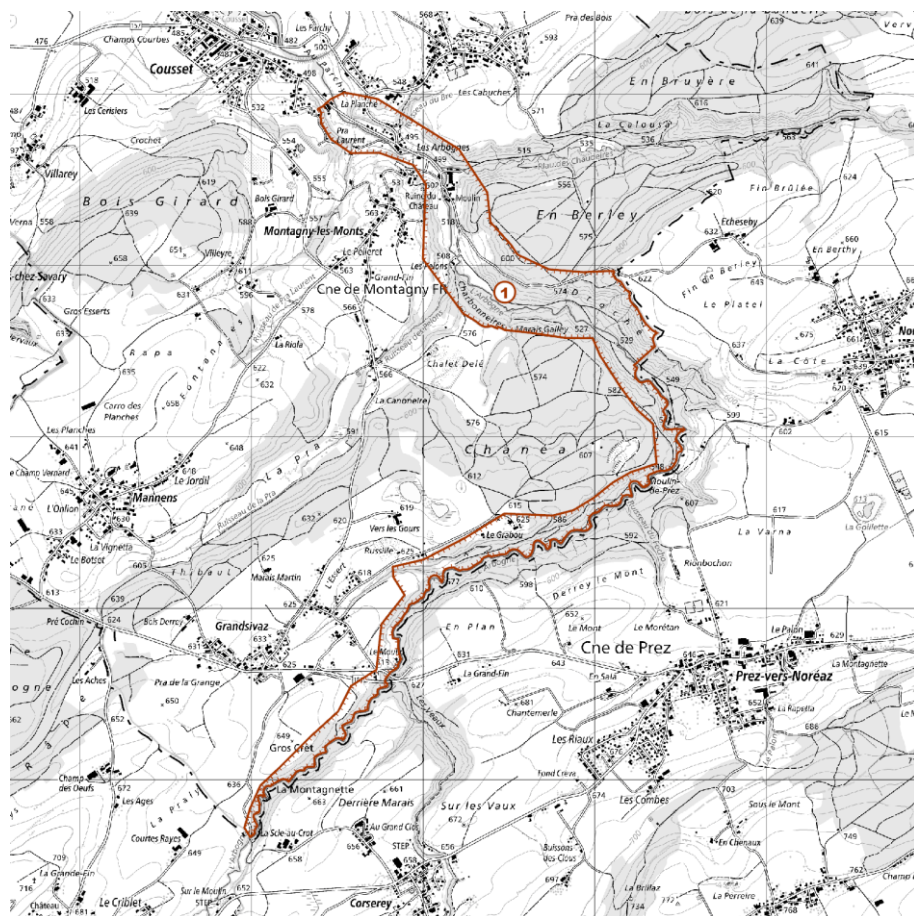
Valorisation

- Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'exploitation historique de la force hydraulique
- Revitalisation de secteurs artificialisés et aménagement de zones tampons hydrologiques contre les éléments nutritifs et contre les perturbations
- Sensibilisation de la population à l'histoire industrielle, paysagère et naturelle de l'Arbogne, actions d'entretien par la population
- Préservation et renforcement de l'accessibilité publique et des qualités récréatives

Création

- Insertion des questions de gestion de la qualité paysagère du cours d'eau dans des conceptions directrices intercommunales et régionales
- Développement (si judicieux) de l'exploitation industrielle ou énergétique dans le respect du contexte historique et typique de la région
- Offres touristiques spécifiques liées au cours d'eau et à son histoire industrielle
- Développement permettant d'appréhender l'histoire industrielle en combinant revitalisation, remise en fonctionnement et aménagement respectueux

Périmètre



2. Les Gours – La Chanéa

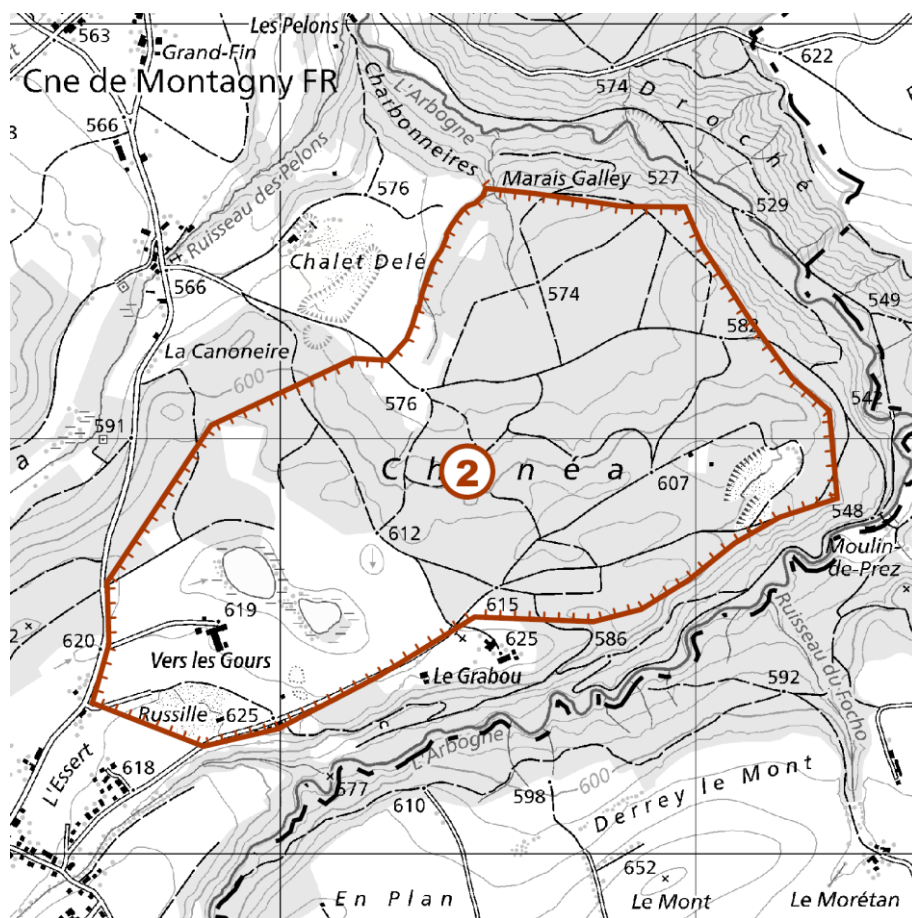
Description

Paysage marécageux relique des zones humides parsemant les collines entre la Glâne et la Broye caractérisé par la présence de sites de reproduction des batraciens d'importance nationale et de bas-marais d'importance cantonale dans le secteur des Gours. La forêt de la Chanéa à proximité contient une réserve mycologique d'importance nationale. On constate des qualités naturelles élevées avec une diversité d'espèces, des îlots de nature sauvage et la présence de milieux naturels rares. Le maintien d'un faible niveau de dérangement, la préservation de la morphologie du terrain conditionnée par les marais ainsi que l'existence de zones de transition utilisées de façon extensive favorise la biodiversité.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection stricte contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Entretien des paysages marécageux et maintien libre d'embroussaillage
- Renaturation des marais
- Prévention des modifications du terrain dans les espaces présentant une certaine valeur géomorphologique
- Démontage des installations et constructions gênantes
- Préservation du paysage marécageux par sa protection contre une emprise et une utilisation touristique excessives
- Mise en valeur des potentiels culturels et naturels des sites marécageux
- Orientation attrayante et informative des visiteurs (exemple : sentier mycologique didactique de la Chanéa, etc.)

Périmètre



4. En Bruyère – En Berley

Description

Les forêts de la Bruyère et de Berley occupent un vallon parcouru par le Riau des Chaudeires et ses multiples affluents. Ces biotopes humides présentent un haut potentiel pour la salamandre tachetée, un amphibien menacé de disparition dans le canton de Fribourg.

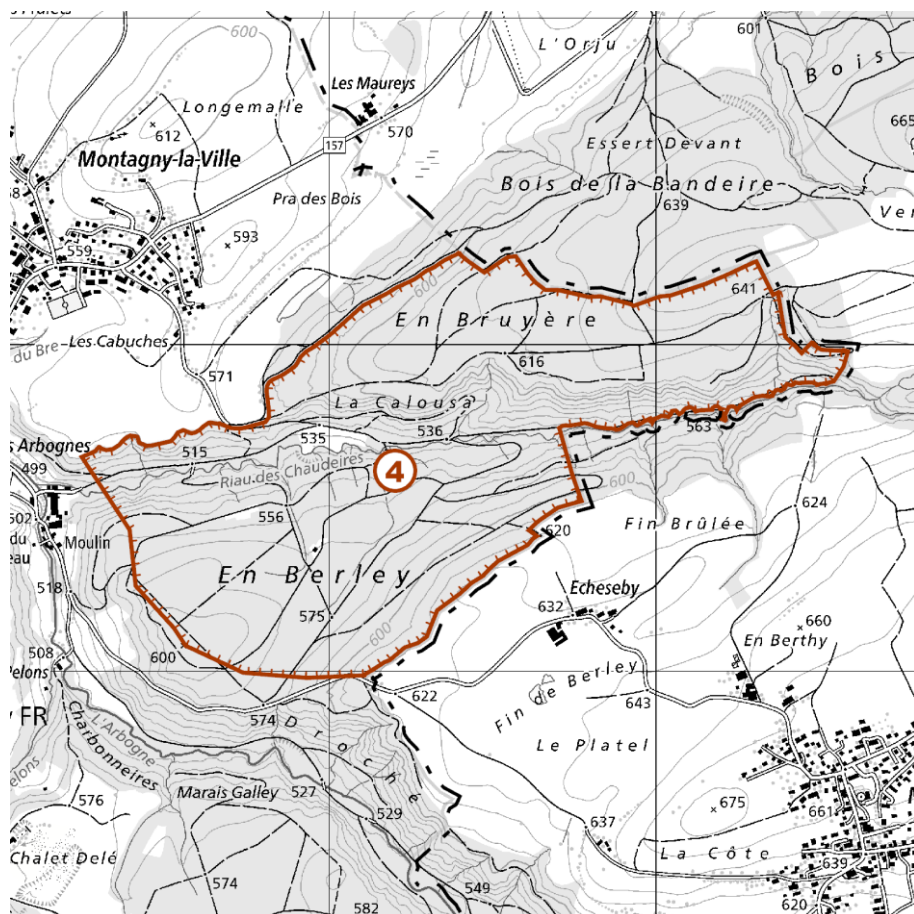
Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Préservation du paysage par sa protection contre une emprise et une utilisation touristique excessives
- Orientation attrayante et informative des visiteurs

Mesures propres au développement de la Salamandre tachetée

- Promouvoir l'extensification des secteurs en amont des sources de ruisseaux à salamandre
- Laisser le bois mort au sol dans les ravins propices aux salamandres
- Créer des cuvettes d'eau calme pour les larves
- Éviter les drainages des marais de pente en forêt
- Protéger les groupements de sources favorisant la formation de tuf (éviter le piétinement)

Périmètre



5. Creux de la Chetta

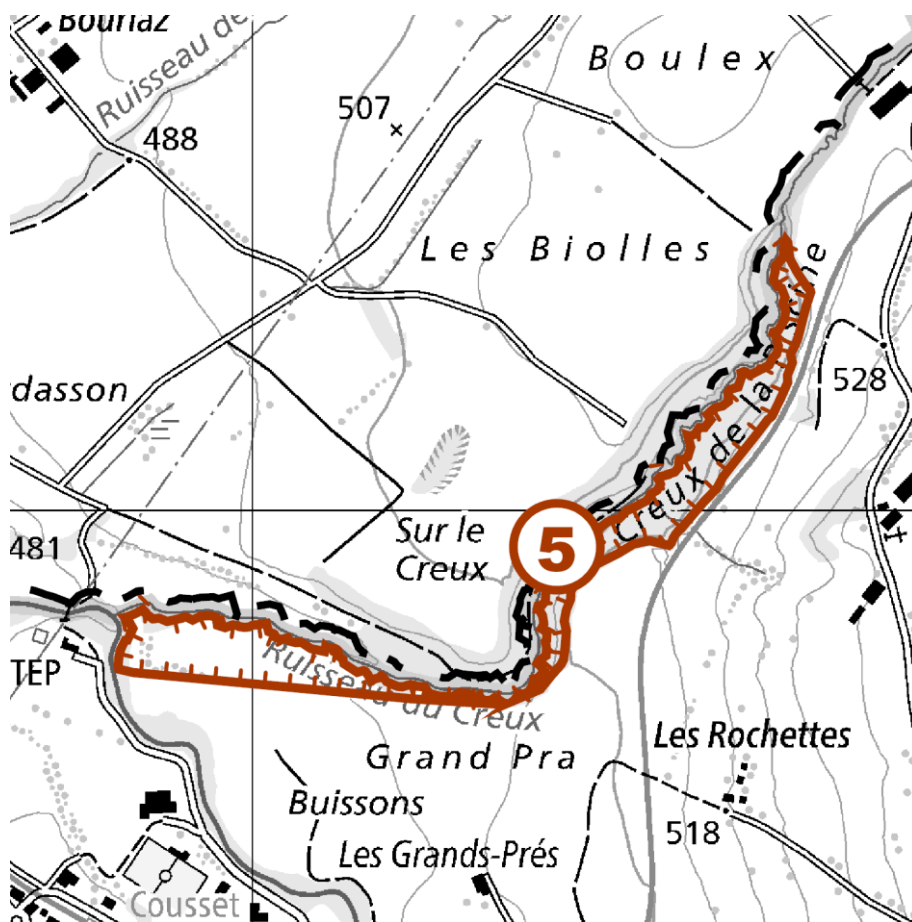
Description

Paysage forestier caractérisé par la présence d'une cascade et d'un abri mésolithique.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Préservation des valeurs naturelles du vallon
- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation

Périmètre



6. Les Granges

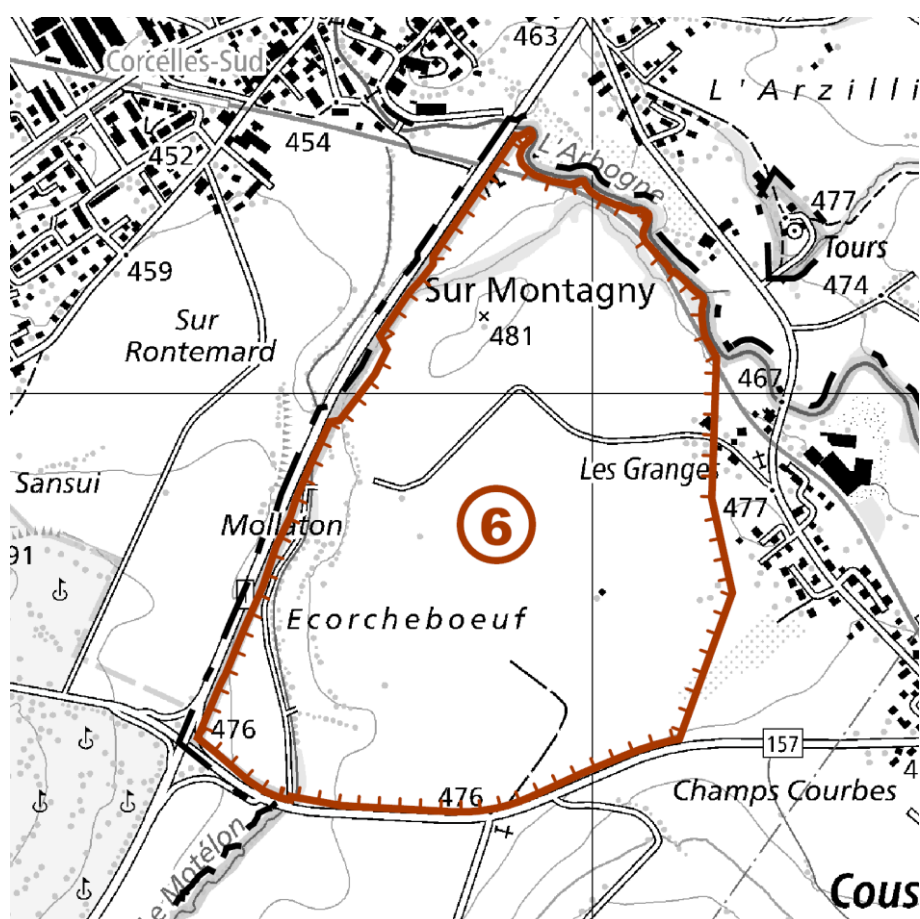
Description

Le petit plateau des Granges constitue la seule superficie plane non construite de la commune de Montagny, témoin d'une exploitation agricole intensive.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Plantation d'arbres marquants
- Préservation et développement du verger entourant les anciennes granges
- Orientation attrayante et informative des visiteurs

Périmètre



7. Montagny-les-Monts (Vallon de l'Arbogne)

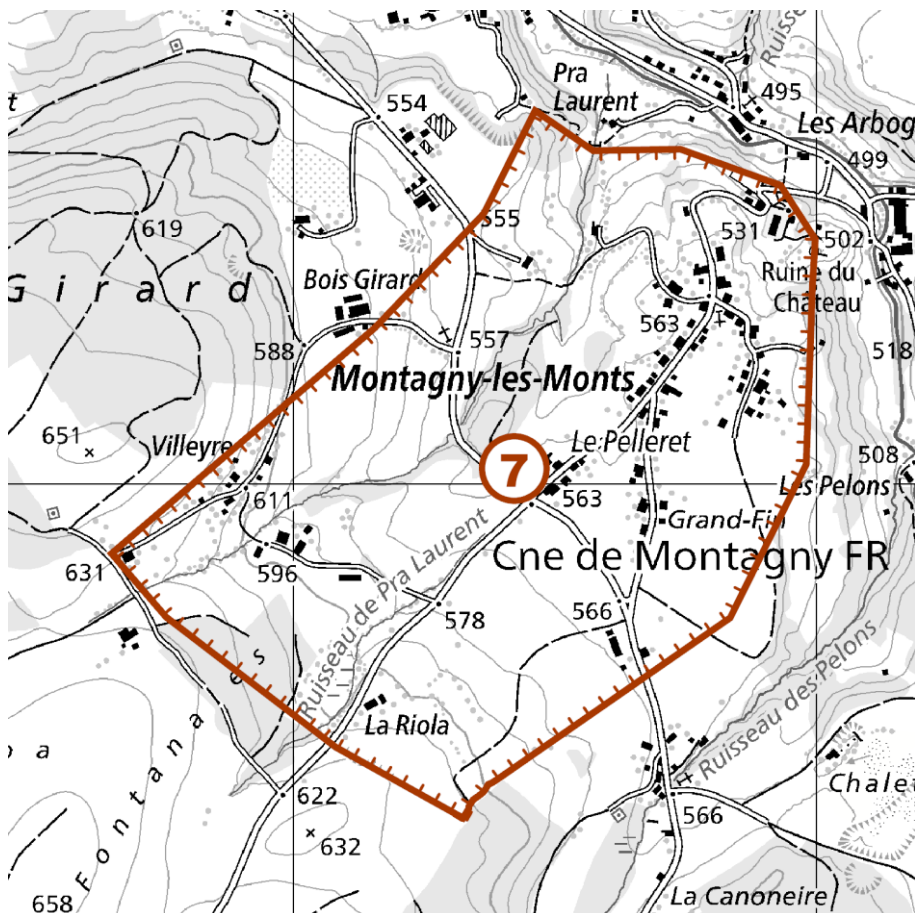
Description

Ancien bourg médiéval dont subsistent la tour et l'église inscrits à l'inventaire ISOS en compagnie des hameaux situés en contrebas le long de l'Arbogne. Une quatrième entité constituée par le périmètre villageois situé sur le plateau au-dessus a été retiré du périmètre ISOS.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Mise en valeur de la haute silhouette de la tour médiévale en ruine, de l'église et de la Maison de Ville
- Attention particulière à porter aux rénovations, transformations et changements d'affectation des fermes traditionnelles
- Protection contre les atteintes par les constructions
- Orientation attrayante et informative des visiteurs

Périmètre



8. Les Cerisiers – Champs Courbes

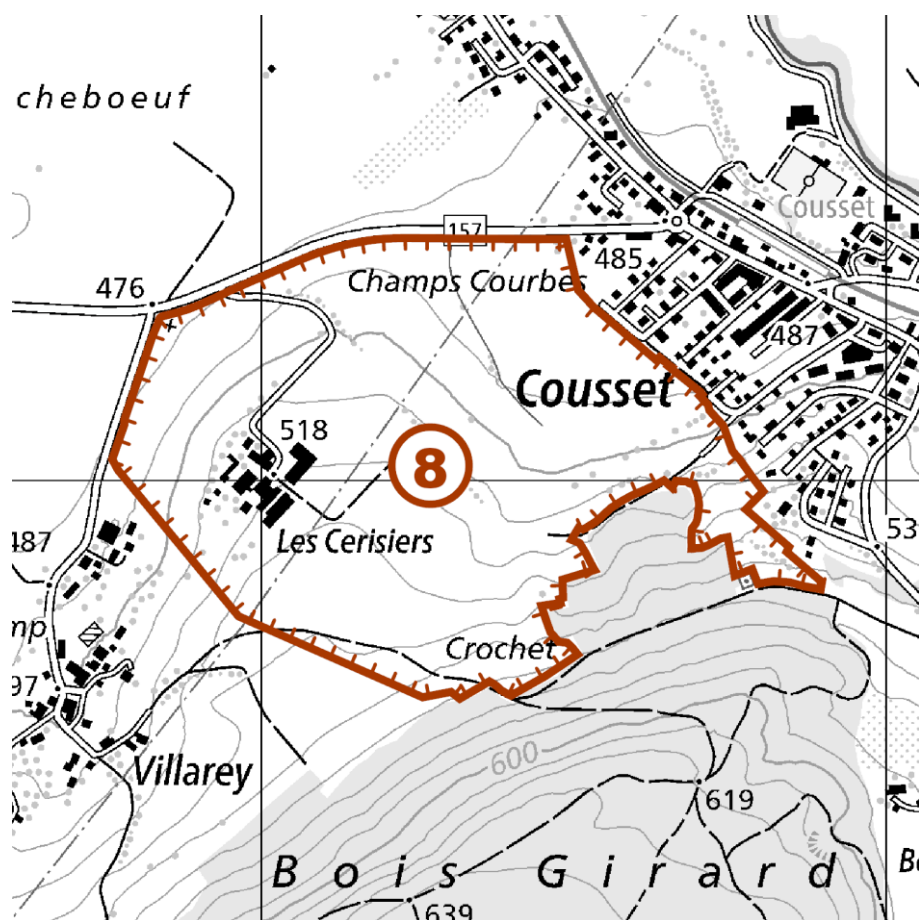
Description

Partie sud-ouest du paysage en terrasses de culture. Ce type de paysage est marqué par les aménagements qui permettent d'étendre la surface agricole utile et de prévenir l'érosion des sols cultivables. Ainsi, on retrouve des haies vives, des talus et des rangées d'arbres. Le paysage se caractérise ainsi par un contraste entre les terres cultivées et des espaces naturels avec une valeur élevée pour la biodiversité.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Préservation des haies
- Plantation d'arbres isolés marquant le long des chemins
- Plantation de vergers aux alentours du domaine agricole des Cerisiers

Périmètre



9. Les Rochettes – La Branleire

Description

Partie nord-est du paysage en terrasses de culture. Ce type de paysage est marqué par les aménagements qui permettent d'étendre la surface agricole utile et de prévenir l'érosion des sols cultivables. Ainsi, on retrouve des haies vives, des talus et des rangées d'arbres. Le paysage se caractérise ainsi par un contraste entre les terres cultivées et des espaces naturels avec une valeur élevée pour la biodiversité.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Préservation des haies
- Plantation d'arbres isolés marquant le long des chemins

Périmètre

